

---

<b><u>Nombre de membres en exercice:</u></b> 14	<b>Séance du mardi 05 février 2019</b>
<b><u>Présents :</u></b> 10	L'an deux mille dix-neuf et le cinq février l'assemblée régulièrement convoqué le 22 janvier 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gérard LAURAIN (Maire)
<b><u>Votants:</u></b> 10	<b><u>Sont présents:</u></b> Gérard LAURAIN, Alain PETITBON, Daniel BOUCHER, Gabrielle LABBE, Sophie DELHÔME, Patrick ANGOULEVANT, Annaïck DODEMAN, Jean Pierre LIZEE, Joëlle DECLERCQ, Jocelyne SANGLEBOEUF
	<b><u>Représentés:</u></b>
	<b><u>Excuses:</u></b> Laurent DEN HAERINCK, Bruno MALON, Hervé OUDOUX, Gérard GHEKIERE
	<b><u>Absents:</u></b>
	<b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Sophie DELHÔME

---

**Objet: Convention avec l'INSE27 de fonds de concours pour les travaux Rue des Fermes - DE 2019 01**  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Interco Normandie Sud Eure concernant l'attribution d'un fonds de concours pour les travaux Rue des Fermes.

**Objet: Acquisition d'un nouveau matériel informatique Mairie - DE 2019 02**  
Le Conseil Municipal donne son accord à la société Tech'Micro de Verneuil sur avre pour l'acquisition d'un matériel informatique pour la Mairie et pour l'installation du matériel.

Le devis s'élève à la somme de 912.50 € HT **soit 1 095,00 € TTC** pour l'acquisition du nouveau matériel et la mise en installation s'élève à 238.33 € HT **soit 286.00 € TTC**.

Ces dépenses seront à inscrire au budget primitif 2019

**Objet: Renouvellement contrat photocopieurs Mairie et école - DE 2019 03**  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à renouveler le contrat des photocopieurs de la Mairie et de l'école avec la société DESK (KODEN) pour un montant mensuel **HT de 693.95 €**, le coût à la copie noire sera de **0.004 € HT** et de **0.04 € HT** pour la copie en couleur.

**Objet: Subvention 2019 - DE 2019 04**  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les subventions suivantes pour l'année 2019:

- ADMR	150€
- Association des Bambins en Folie	750€
- Association des agriculteurs Verneuil	100€
- Club de l'Amitié	750€
- OCCE Ecole	4050€
- Prévention Routière	80€
- Subvention exceptionnelle 4L trophy (Malon)	300 €
- L'association des parents d'élèves (APE)	750 €